016-200054047-20180502-2018\_05\_02\_10-DE Recu le 04/05/2018

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

#### **DEPARTEMENT DE LA CHARENTE**



# COMMUNE DE CONFOLENS

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE Le 2 mai deux mil dix-huit à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de

CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24

avril 2018, sous la présidence de M. Jean-Noël DUPRE, Maire.

COMMUNE DE CONFOLENS

en exercice:

Etaient présents :

----- M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, M. GERMANEAU Gilbert, Mme Effectif légal du Conseil VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean François, Mme LAMANT Marie-Line, M.

Municipal: 27 GAULTIER Emmanuel Adjoints,

27

Nombre de conseillers M. PAULET Didier, Mme BARRY Marie-Christine, M. DESBORDES Pierre, Mme

DUMASDELAGE Chantal; Mme FLEURIAU Valérie, M. GANTHEIL Robert, M. POINTIER

Emeric, Mme VIGNAUD Christine, Conseillers Municipaux,

Présents: 16 Excusés-Absents: 11 Délégations: 06

Excusé(e)s / Absent(e)s:

M. BOOB Frédéric, M. PONTCHARRAUD Michel, M. VIGNAUD Jean-Michel, M. DEMONT Jean-Michel, Mme DEVAINE Colette, M. GOWLAND James, Mme LAFONT Cindy, M. LASCAUX Laurent, , M. MASDOUMIER Pascal, Mme NGOMBET BITOO Madeleine, Mme VICTOR Nathalie,

<u>Date de Convocation</u>: 24 avril 2018

Date d'affichage:

24 avril 2018

Délégations :

M. BOOB Frédéric à Mme LAMANT Marie-Line, M. PONTCHARRAUD Michel à M GAULTIER Emmanuel, M. DEMONT Jean-Michel à M GERMANEAU Gilbert, Mme DEVAINE Colette à M PAULET Didier, M. GOWLAND James à M DUPRÉ Jean-Noël, M. LASCAUX Laurent à M DESBORDES Pierre

Secrétaire de séance : M. POINTIER Emeric

Mme VIGNAUD arrive et prend part au vote à partir de la délibération n° 2 – Création de la commission d'indemnisation

2018/05/02 N°10

# 10 -Urbanisme, Maîtrise d'œuvre pour la création de bandes cyclables et aménagement de sécurité sur la RD952 devant le complexe sportif à l'entrée de Confolens – avenant n°1

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la maîtrise d'œuvre pour la création de bandes cyclables et aménagement de sécurité sur la RD952 devant le complexe sportif à l'entrée de Confolens a été confiée à E.R.I Sud Ouest.

Il est nécessaire de passer un avenant afin de prendre en compte l'augmentation de la prestation d'établissement du levé topographique en raison de l'étendue de la zone d'étude et des contraintes du site.

016-200054047-20180502-2018\_05\_02\_10-DE

Regu le 04/05/2018

et avenant a une incidence sur le montant initial du marché :

Montant initial H.T : 11 895.00 €
 Avenant n° 1 H.T : 1 148.00 €

• Nouveau Montant HT du marché 13 043.00 €

.

Monsieur le Maire propose d'accepter cet avenant n°1.

Vu le marché du 04 juillet 2016,

Vu l'avenant de transfert annexé

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve cet avenant n°1 d'un montant H.T de 1 148.00 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour Extrait Conforme En Mairie, le 3 mai 2018

Jean-Noël DUPRÉ Maire de Confolens

016-200054047-20180502-2018\_05\_02\_1

Regu le 04/05/2018



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Direction des Affaires Juridiques

# MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

# AVENANT Nº 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

# A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Mairie de CONFOLENS Place Henri-Coursaguet 16500 CONFOLENS

Tél.: 05 45 84 01 97 - Fax: 05 45 85 34 10 Courriel: contact@mairie-confolens.fr

# B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécople et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

E.R.I. Sud Ouest 90 avenue Maryse Bastié - ZI n°3 16 340 L'Isle d'Espagnac

Tél.: 05 45 68 64 22

Courriel: contact@erisudouest.fr

SIRET: 789 494 150 00012

# C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Mission de maîtrise d'œuvre pour la création de bandes cyclables et aménagement de sécurité sur la RD952 devant le complexe sportif à l'entrée de Confolens

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 4 juillet 2016
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

Tranche ferme - AVP Modificatif: dossier final fin juillet 2016,

Tranche Optionnelle n°1:

Projet: 1,5 mois ou 45 jours DCE: 3 semaines ou 21 jours

- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 11 895,00 €
  - Montant TTC: 14 274,00 €

Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

# AR PREFECTURE D - Objet de l'avenant. 18 05 02 2018 05 02 10 - DE Régul le 04 / 05 / 2018

Modifications introduites par le present avenant.

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Augmentation de la prestation d'établissement du levé topographique en raison de l'étendue de la zone d'étude et des contraintes du site de :

650,00 € HT à l'établissement du devis initial à 1 798,00 € HT

e e	Incidonac	financière	da	lavonant	
<b>534</b>	incidence	tinanciere	ae	ravenani	:

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre : (Cocher la case correspondante.)

NON

☑ oui

Montant de l'avenant :

Taux de la TVA : 20 %Montant HT : 1 148,00 €

Montant TTC: 1 377,60 €

% d'écart introduit par l'avenant : 9,65 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

Taux de la TVA : 20 %

Montant HT: 13 043,00 €

Montant TTC: 16 651,60 €

	AR PREFECTURE	
E - 5	ignature du titulaire du marché public ou de	l'accord-cadr
	Regu le 04/05/2018	

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
LAMANT Cyrille, Directeur	L'Isle D'Espagnac	C.R.L. Sud Ouest
		Põle Mécanique, bureau 0c  A ORS avenue Maryse Bastié - ZI n°3  16340 L'Isle d'Espagnac
		SIRET: 789 494 150 00012 - APE: 71128

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice
---------------------------------------------------------------------

Pour l'Etat et ses établissements : (Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A:...., le ......

Signature (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

<sup>(\*)</sup> Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :					
Le titulaire signera la formule ci-dessous :					
	« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »				
	A le le				
	Signature du titulaire,				
En age d'anyoi en lettre reces	nmandé avec accusé de réception :				
	postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)				
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
En cas de notification par voi					
(Indiquer la date et l'heure d'accuse d' l'accord-cadre.)	de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de				

Date de mise à jour : 25/02/2011.